



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-153 : RENFORT DES ÉQUIPES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Demande de subvention à la CAF

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les écoles de Clamecy accueillent des enfants en classes ULIS, des enfants accompagnés d'une AVS et des enfants relevant de l'IME pendant le temps scolaire. Il apparaît nécessaire pour les temps périscolaires de renforcer l'accompagnement en proposant un taux d'encadrement plus important notamment sur le temps de la pause méridienne.

De plus, une AVS est sollicitée pour l'accompagnement individuel d'un enfant pendant le repas et il est proposé de prendre en charge son repas.

Le renfort des équipes porte sur un animateur par site soit 4 personnes pendant la pause méridienne. Le budget s'établit à 22 500 €. La subvention sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 60 % du coût du projet soit 13 500 €. Le Conseil doit solliciter cette subvention au titre de l'année 2024.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF pour l'année 2024.

Suivent les signatures.
